

RÈGLEMENT DU CONCOURS « SUBSCRIBE & WIN WITH BERETTA* »

Fabbrica d'Armi Pietro Beretta S.p.A. (ci-après « l'Organisateur » ou « Beretta »), dont le siège social est situé au 18, Vía Pietro Beretta, à Gardone Val Trompia (BS), en Italie, organise en collaboration avec Promosfera srl, dont le siège social est situé au 65/A, Vía G.Giusti, à Somma Lombardo (VA) (21019), en Italie, titulaire du numéro d'identification fiscale espagnol N0055711F, le présent jeu-concours dénommé « Subscribe & Win with Beretta* ».

La Promotion est ouverte à tous les consommateurs finaux majeurs et résidents en Europe, qui sont informés de la présente promotion et qui sont inscrits à la newsletter de Beretta au travers du formulaire de la promotion pendant la période de Participation, à condition qu'ils disposent d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valable (ci-après, « les destinataires »).

La participation à cette promotion est gratuite et sans obligation d'achat.

Les participants ont l'obligation de connaître et de respecter le présent règlement. Il sera considéré que les participants à la Promotion acceptent et s'obligent à respecter ce règlement.

1. PERIODE DU CONCOURS

La promotion est valable à partir de 00h00, le 9 juillet 2018, et jusqu'à 24h00, le 10 octobre 2018 (ci-après la « Période de participation »). La sélection des gagnants sera effectuée avant le 31 octobre 2018 (ci-après « Tirage au sort final »).

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Du 9 juillet au 10 octobre 2018, les destinataires devront visiter le site Internet du Promoteur www.beretta.com et cliquer sur la bannière de l'initiative, ou bien visiter les sites des réseaux sociaux du Promoteur et cliquer sur les messages consacrés à la promotion publiés sur Facebook (<https://www.facebook.com/BERETTAofficial>) et Instagram (<https://www.instagram.com/berettaofficial/>) : ils seront redirigés à la page de souscription à la newsletter de Beretta, où ils devront remplir le formulaire existant avec les informations demandées, à savoir le prénom, le nom, le pays et l'adresse électronique. Ils pourront en option donner leur consentement au traitement de leurs données aux fins de profilage.

Tous les consommateurs qui s'inscrivent à la newsletter de Beretta au travers du formulaire pertinent pendant la période de promotion participeront au tirage au sort final (pour plus d'informations, voir le point 3).

Limite de participation : une seule participation avec la même adresse électronique sera autorisée pendant toute la durée.

3. SÉLECTION DES GAGNANTS

Le tirage au sort qui désignera les gagnants aura lieu à la date indiquée au point 1.

Seront tirés au sort 4 gagnants et 20 suppléants parmi tous les participants inscrits.

Un lot de produits sera attribué à chaque gagnant (pour plus d'informations, voir le point 4).

Limites de l'attribution des prix : chaque participant personne physique pourra obtenir un seul prix.

4. PRIX

Les prix tirés au sort sont ceux indiqués ci-dessous :

- 4 lots de produits, composés chacun d'entre eux par 1 paire de Protection auditive, 1 paire de lunettes, 1 fourreau, 1 sac et 1 casquette. Chaque lot a une valeur unitaire de 1 064,00 euros.

La valeur totale des prix s'élève à 4 256,00 euros.

5. NOTIFICATION AU GAGNANT ET REMISE DES PRIX

Les gagnants seront avertis par adresse électronique dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la date du tirage au sort.

Afin de pouvoir recevoir le prix, les gagnants devront l'accepter en répondant au courrier électronique dans un délai de 15 jours calendaires, et devront fournir leurs coordonnées et leur numéro de téléphone afin de permettre l'envoi du prix.

En l'absence de réponse au courrier électronique de notification dans le délai indiqué, le prix ne pourra plus être attribué, et un suppléant sera contacté. Les mêmes délais d'acceptation seront appliqués à ce dernier.

L'organisateur et les tiers embauchés par celui-ci n'engagent aucune responsabilité en cas de défaillance dans l'envoi ou l'envoi tardif du courrier électronique de notification. Il incombe au gagnant de vérifier que l'adresse du courrier électronique indiquée lors de la phase de participation est correcte et valable, et que la boîte est activée et en fonctionnement.

Dans le cas où les données communiquées permettant de valider la remise du prix ne correspondent pas à celles enregistrées lors de la phase de participation, le prix sera considéré comme étant irrégulier et ne pourra pas être validé. L'Organisateur se réserve le droit de demander la pièce d'identité du participant au gagnant aux fins de vérifier l'identité, l'âge ou la nationalité, mais aussi de disqualifier le participant ou le gagnant qui a enfreint l'une des clauses du règlement.

L'envoi des prix sera effectué dans un délai de 60 jours à compter de l'acceptation du prix.

- L'Organisateur ne sera responsable d'aucune perte causée par des coordonnées incorrectes ou inexactes.

**Abonnez-vous à la newsletter et tentez de gagner avec Beretta*

- L'Organisateur pourra choisir librement le moyen d'envoi de tous les prix. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité au titre des impôts, des frais de douanes ou d'autres coûts nécessaires ou liés à la remise du prix. De même, l'Organisateur ne compensera aucun prix qui ne pourra pas être échangé ou reçu par le gagnant du fait de réglementations douanières ou locales, ou qui a été endommagé, retardé ou perdu par le service postal, de messagerie ou par un autre service de courrier.
- Le gagnant est obligé, de manière indépendante, de déclarer et de régler tout impôt ou charge applicable généré par le prix sur le territoire du gagnant.
- Le prix ne peut être cédé ni remboursé ni échangé par un autre prix ou élément. Toutefois, en cas de circonstances imprévues ou sur lesquelles l'Organisateur n'a raisonnablement pas de contrôle, celui-ci se réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer le prix par un prix ou un élément alternatif.

6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Information à communiquer sur la base de l'article 13 du Règlement européen 679/2016 (General Data Protection Regulation « GDPR », à savoir le Règlementation général sur la protection des données)

Les données personnelles fournies spontanément seront traitées sur la base de modalités essentiellement électroniques et à l'aide d'instruments d'analyse statistique, par Fabbrica d'Armi Pietro Beretta S.p.A., 18, via Pietro Beretta, Gardone Val Trompia (BS), en Italie (Responsable du traitement), en vue de la souscription à la newsletter de Beretta. Les données seront traitées, sur la base du consentement préalable et explicite, en vue de la réalisation de toutes les phases liées à la promotion dénommée « Subscribe & Win with Beretta* ».

Le Responsable pourra envoyer des courriers électroniques liés à la promotion à tous les inscrits pendant la période de promotion et immédiatement après le tirage au sort.

Les données seront également traitées, avec le consentement préalable explicite, par le Responsable aux fins du profilage.

La conservation des données en vue de la gestion de la promotion sera limitée à la période de réalisation de ses phases individuelles, et conformément aux impératifs de la réglementation en question. Ensuite, ces données seront rendues anonymes afin de réaliser des statistiques. Les données d'identification seront détruites.

Concernant le consentement permettant d'effectuer des contacts promotionnels (marketing) et le profilage, les données seront conservées dans nos fichiers tant qu'il sera considéré que les produits de Beretta suscitent encore de l'intérêt, ou en réponse à l'exercice des droits d'opposition au traitement à des fins de marketing de la part de l'intéressé. De la même manière, dans ce cas, une fois la période de conservation des données écoulée, ces dernières seront rendues anonymes par l'élaboration de statistiques, et les données d'identification seront détruites et éliminées de nos fichiers.

Le sous-traitant aux fins de la promotion est : Promosfera srl, Via G. Giusti 65/A, 21019 Somma Lombardo (VA), Italie.

Les personnes autorisées à effectuer le traitement sont les responsables de ventes et du marketing, du call center, des systèmes informatiques et de sécurité des données.

Conformément aux articles 15–21 du GDPR, elles pourront exercer, par l'envoi d'une lettre au Responsable à cette adresse postale ou au courrier électronique privacy@beretta.com, les droits de consultation, de modification, d'annulation et d'élimination, de limitation du traitement des données ou d'opposition à leur traitement pour des motifs légaux ou à des fins informatives et promotionnelles. En cas de révocation du consentement donner, qui peut avoir lieu à tout moment, il sera considéré que la révocation ne porte pas préjudice à la légalité du traitement basé sur le consentement préalable donné, ni sur les mécanismes alternatifs au consentement autorisés par la loi. Il convient également de signaler que l'intéressé a le droit de présenter une réclamation auprès de l'autorité de contrôle afin de défendre ses propres droits. Par la communication à l'adresse postale indiquée ci-dessus ou l'envoi d'un courrier électronique à privacy@beretta.com, il pourra demander la liste complète et mise à jour des sous-traitants.

Enfin, il existe le droit de demander la portabilité des données, c'est-à-dire de recevoir les données propres dans un format structuré, d'utilisation commune et lisible avec les dispositifs électroniques habituels, afin de les transmettre directement à un autre sujet, responsable autonome du traitement, pour qu'il puisse les traiter dans les limites établies par la personne intéressée.

7. GENERAL

- Les informations sur la manière de participer font partie intégrante de ces conditions. En participant, vous acceptez d'y être soumis.
- Le Promoteur n'est en aucun cas responsable en cas de dommage, perte, blessure (y compris les pertes consécutives ou indirectes) subis par un participant à la Promotion ou résultant de l'acceptation du prix. Toutefois, rien n'exclura la responsabilité du Promoteur en cas de décès ou de blessure personnelle résultant de sa négligence.
- Le Promoteur n'est pas responsable de toute problème et erreur technique ou humain pouvant avoir lieu durant la gestion de la Promotion.
- Les décisions du Promoteur concernant tout aspect de la présente Promotion sont finales et il ne répondra à aucune correspondance. Le Promoteur peut refuser d'attribuer un prix à une personne, quelle que soit la raison.
- Le Promoteur se réserve le droit de dégager, modifier, supprimer ou suspendre un élément du prix si, au vu de circonstances ne dépendant pas de sa volonté, cet élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'est pas responsable à l'égard d'un gagnant si l'ensemble du prix ou une partie de celui-ci n'est pas disponible ou doit être modifié(e) ou supprimé(e), quelle que soit la raison. En cas de circonstance imprévisible, le Promoteur se réserve le droit de remplacer un prix ou un élément de celui-ci par une alternative de valeur égale ou supérieure.
- Le Promoteur n'est pas responsable des actes de tierces parties.
- La présente Promotion est sujette à toutes les lois et réglementations applicables.

- Si tout acte, omission, événement ou circonstance se produit et ne relève pas raisonnablement de la volonté du Promoteur et qu'il/elle empêche le Promoteur de se conformer aux présents termes et conditions, le Promoteur n'est pas responsable en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations.
- En cas d'interférence, quelle qu'elle soit, avec la présente Promotion ou si celle-ci est dans l'impossibilité d'être conduite tel que prévu pour une raison ne dépendant raisonnablement pas de la volonté du Promoteur, y compris en cas de guerre, terrorisme, état d'urgence ou catastrophe (y compris les catastrophes naturelles), infection par un virus informatique, bogues, altération, intervention non autorisée, panne technique ou autre circonstance empêchant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduction de la présente Promotion, le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, dans la plus grande étendue permise par la loi (a) de disqualifier un participant ; ou (b) suite à des indications écrites fournies par un organisme législatif, de modifier, suspendre, résilier ou supprimer la présente Promotion, selon les cas.
- Le Promoteur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et de disqualifier tout participant ne répondant pas aux conditions de participation, ou si celui-ci adopte une conduite illégale ou improprie visant à entraver la conduite juste et appropriée de la Promotion. Les droits légaux du Promoteur à recouvrer les dommages ou autre compensation de la part d'un délinquant sont réservés.
- Le règlement du présent concours peut être consulté sur <https://beretta.pgtb.me/ZDqZjx> et <http://eu.beretta.com/sorteo-beretta>

Cette promotion est régie par la législation espagnole. (« Loi 13/2011, portant réglementation du Jeu » 27/05/2011)